

# formation : Hygiène en point de vente collectif - Thoiras

## Objectifs de la formation

Connaître la réglementation sanitaire applicable à un point de vente collectif et être capable d'utiliser les outils nécessaires à son respect

## Enjeux

la vente par les producteurs en un même site de produits divers, et notamment des produits d'origine animale (viande, oeuf, produits laitiers) implique une gestion sanitaire pointilleuse pour garantir la sécurité alimentaire des consommateurs, dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

## Pré-requis

Les membres producteurs de la boutique paysanne de Thoiras

## Déroulé

- Présentation de la nouvelle réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire
- Rappel de microbiologie alimentaire
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Règles d'hygiène lors de la transformation et la commercialisation des produits

Méthode pédagogiques : Apport théorique et échanges des participants sur leurs pratiques - Démonstration d'auto-contrôles

\* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 07/01/2019

### Tarifs

154€ - Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible - Autre cas : nous contacter

### Plus de renseignements

Responsable de formation Cécilia Darbouret  
adearlr.formation@gmail.com  
ADEAR Languedoc Roussillon  
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs  
34875  
LATTES cedex  
Tel. 04.67.06.23.67

## Dates, lieux et intervenants

**14 janv 2019**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Terroir Cévennes La Chataigneraie  
30140 Thoiras

Alexandre DOUBLE, ingénieur agroalimentaire,  
formateur depuis 3 ans au CFPPA de Florac

## Co-organisateur(s)



## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))